

Principes d'aménagement

Requalification du stationnement de l'entrée de la Gorge

Illustration



Intégration des cheminements piétons et valorisation de l'espace public

- Affirmation des traversées piétonnes et accès aux parkings, par un traitement spécifique de chaussée.
- Traitement qualitatif et sécurisation des espaces piétonniers en bord de la RD902
- Création un cheminement de liaison entre la route des Moranches et le chemin du Praz.
- Piétonisation des abords du foyer de fond
- Création au travers du parking une ou plusieurs transversales piétonnes

Principes d'aménagement

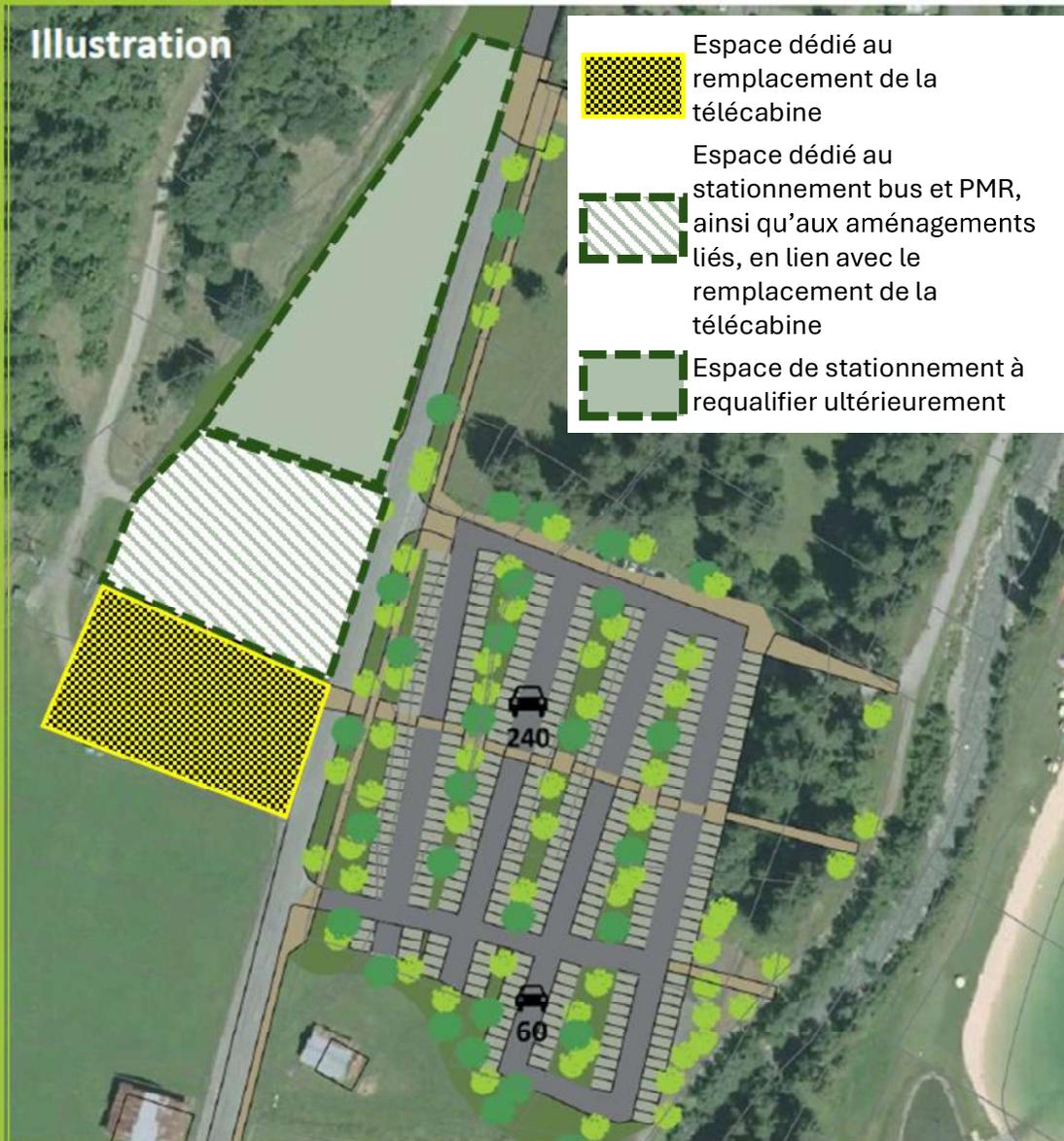
b. Stationnement du téléphérique de la Gorge

Etat actuel



Principes d'aménagement

Requalification du stationnement du téléphérique de la Gorge



Requalification paysagère de la RD902

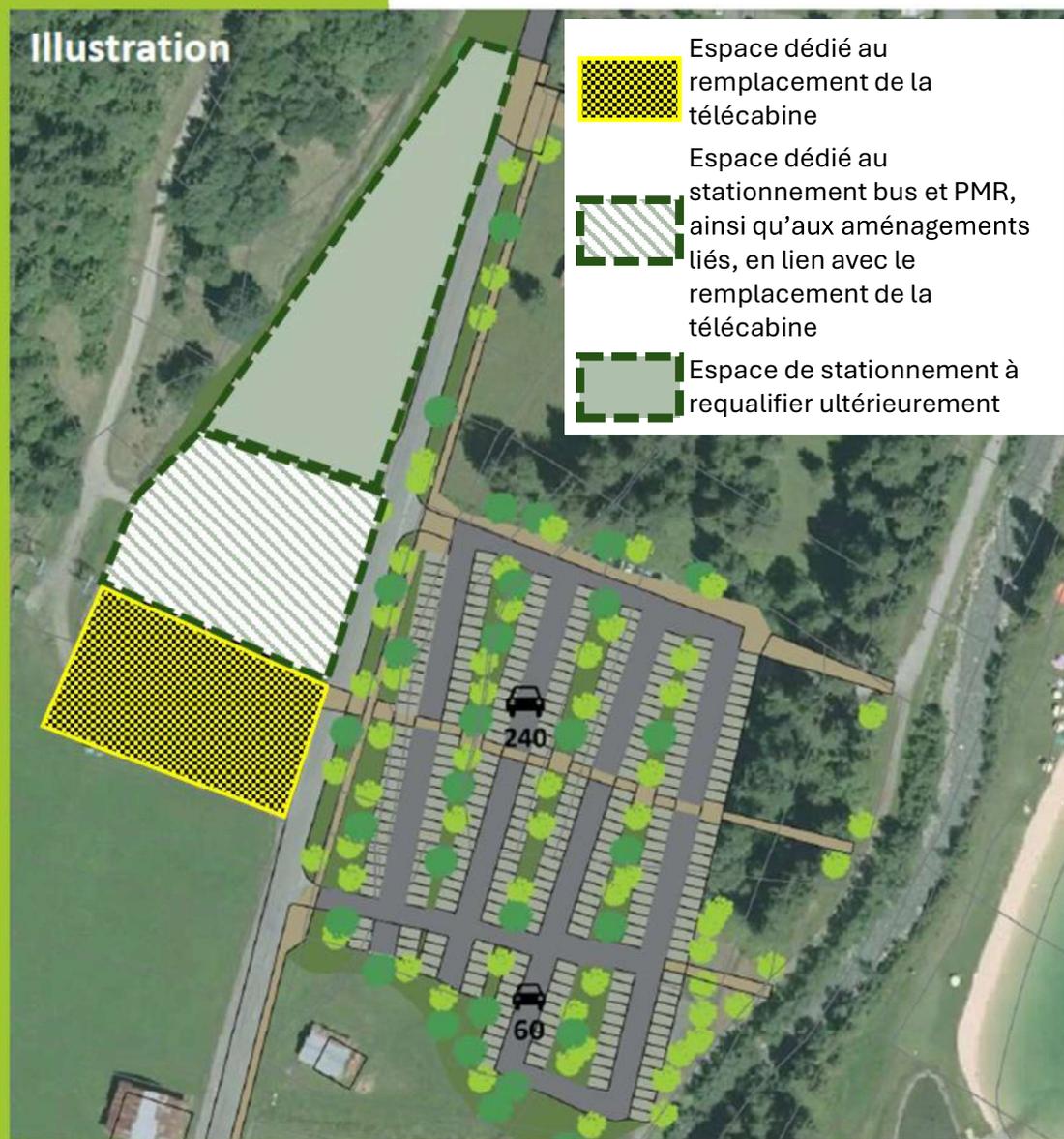
- Valorisation paysagère de la porte d'entrée à la base nautique et au secteur de la gare de téléphérique : renaturation de l'accotement Ouest, traitement qualitatif et structurant du carrefour et de ses abords...
- Accompagnement paysager de premier plan en transition avec les parkings et cheminements. Les dispositifs (végétal + modelage) devront permettre d'éviter le stationnement sauvage (largeur 4m minimum) lors de la « traversée » du stationnement

Intégration des cheminements piétons et valorisation de l'espace public

- Piétonisation des abords de la gare et des bâtiments d'accueil du public
- Création d'un cheminement entre le camping et la gare
- Création au travers du parking d'une ou plusieurs transversales piétonnes entre la gare et la via Montjoie
- Traitement qualitatif et sécurisation des espaces piétonniers

Principes d'aménagement

Requalification du stationnement du téléphérique de la Gorge



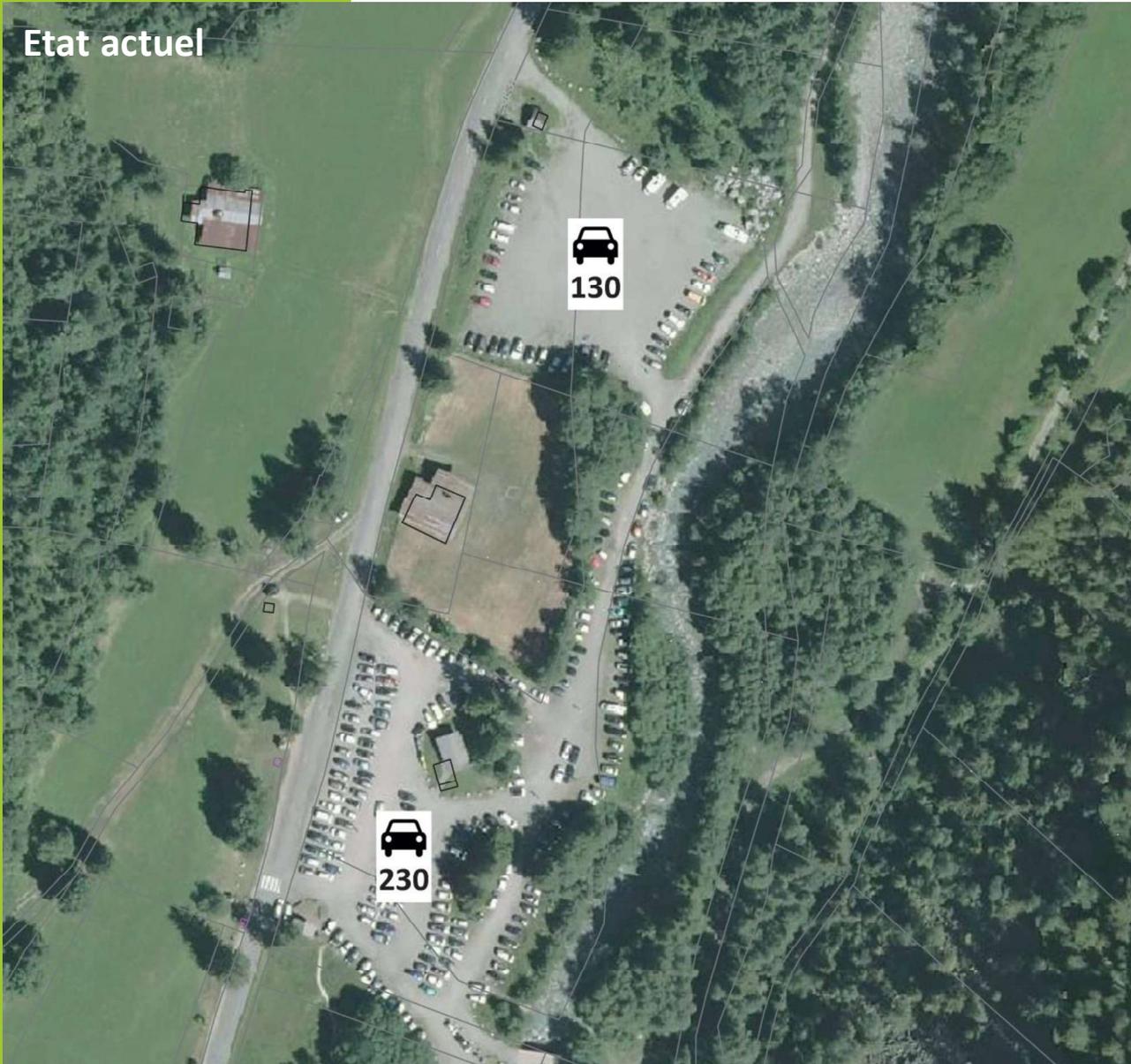
Organisation du stationnement :

- Dans le cadre du remplacement de la télécabine de la Gorge, mise en œuvre d'une dépose navette, et de 6 emplacements dédiés aux bus, ainsi que de 7 places PMR au minimum.
- Ultérieurement, suppression du stationnement situé sur la surlargeur Ouest de la RD, en amont de la route d'accès à la base nautique.
- Ultérieurement, réalisation d'un parking à l'Est, avec aménagement des entrées et sorties.
- Ultérieurement, création d'un parking de proximité près de la gare de la télécabine (parking Ouest), en privilégiant le stationnement pour le personnel.
- Afin de satisfaire aux exigences d'intégration paysagère, la surface nécessaire par emplacement sera de 32 m² minimum pour les emplacements voiture. Cette surface comprend les voies de circulation et le traitement paysager.

Principes d'aménagement

c. Stationnement de la Gorge

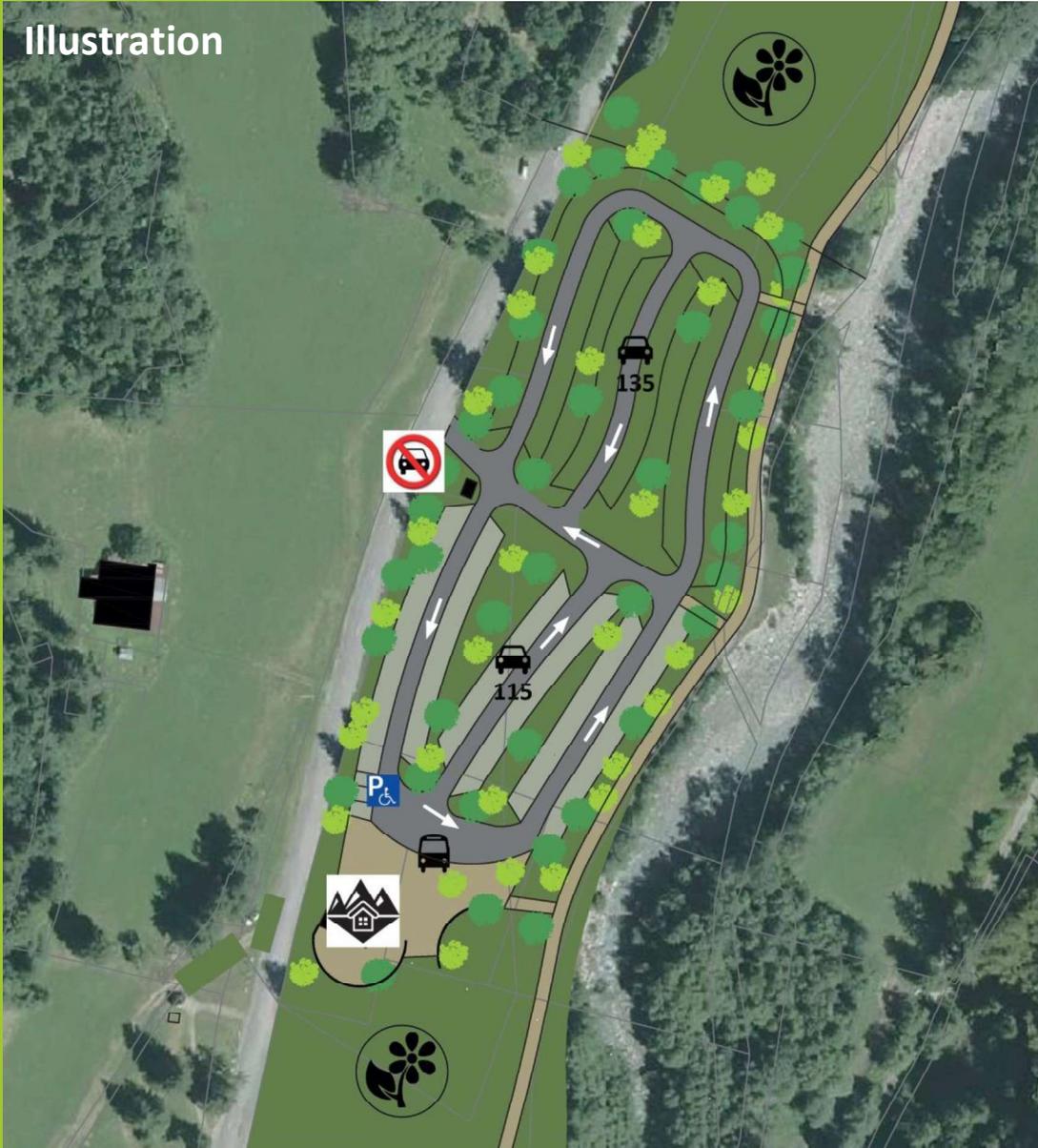
Etat actuel



Principes d'aménagement

Requalification du stationnement de la Gorge

Illustration



Requalification paysagère de la RD902

- Favoriser le stationnement en aval, en lien avec la Via Montjoie et la mise en place de navettes
- Neutralisation du stationnement sur accotement : information depuis le parking du téléphérique, traitement spécifique et simple des accotements (fossés, merlon, plantations). Bornes et barrières à proscrire.
- Accompagnement paysager de premier plan en transition avec le parking – largeur 4m minimum
- Réglementation de la circulation sur la RD et mise en place d'un dispositif de fermeture après l'entrée du parking. Limitation de l'accès aux ayants droits.
- Création d'un espace de dépose pour la navette et les cars, à proximité de la maison

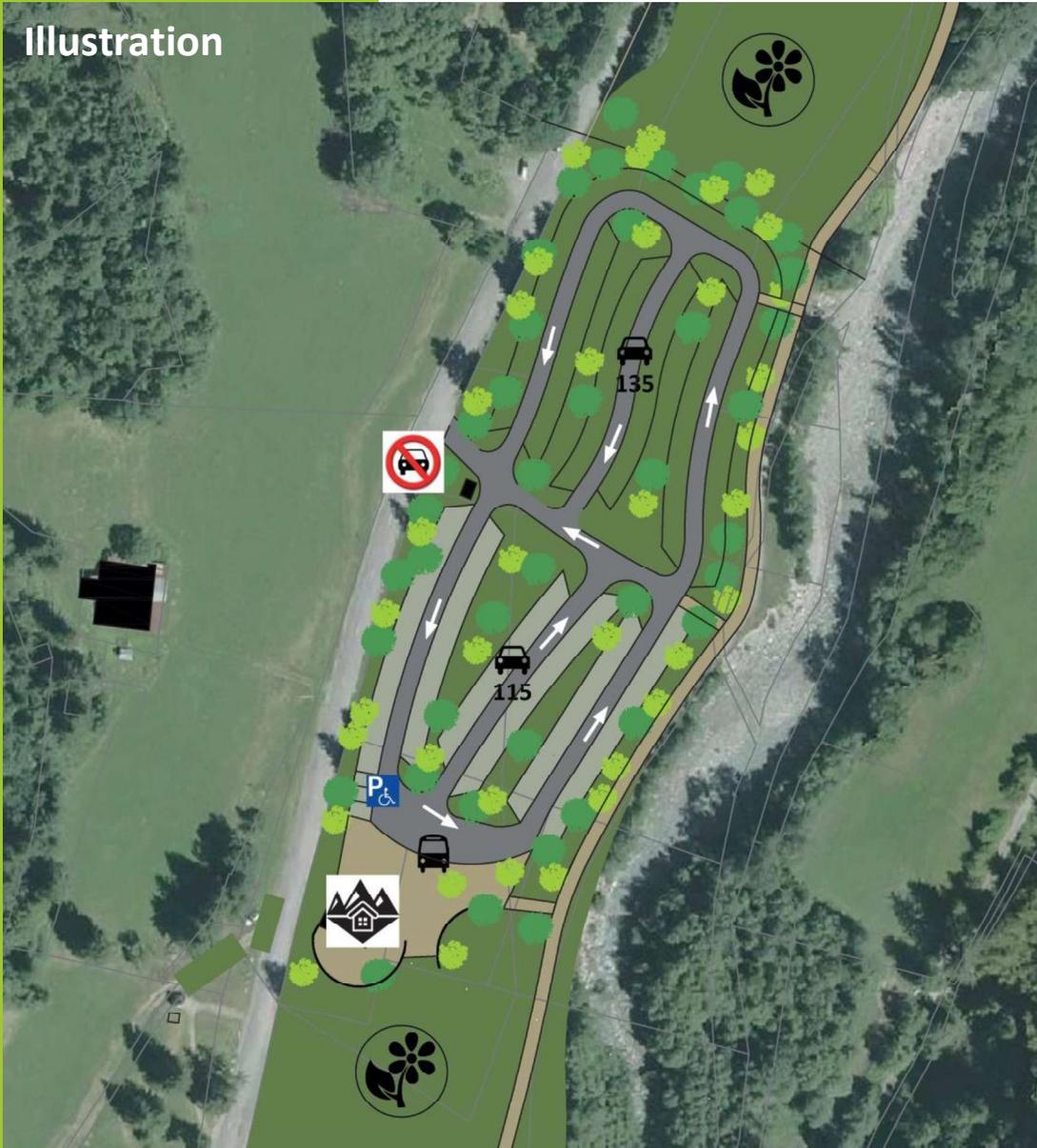
Intégration des cheminements piétons et valorisation de l'espace public

- Piétonisation des abords de la maison d'accueil du public
- Création des connexions piétonnes dans la frange végétale Est, entre le parking et la via Montjoie.

Principes d'aménagement

Requalification du stationnement de la Gorge

Illustration



Organisation du stationnement

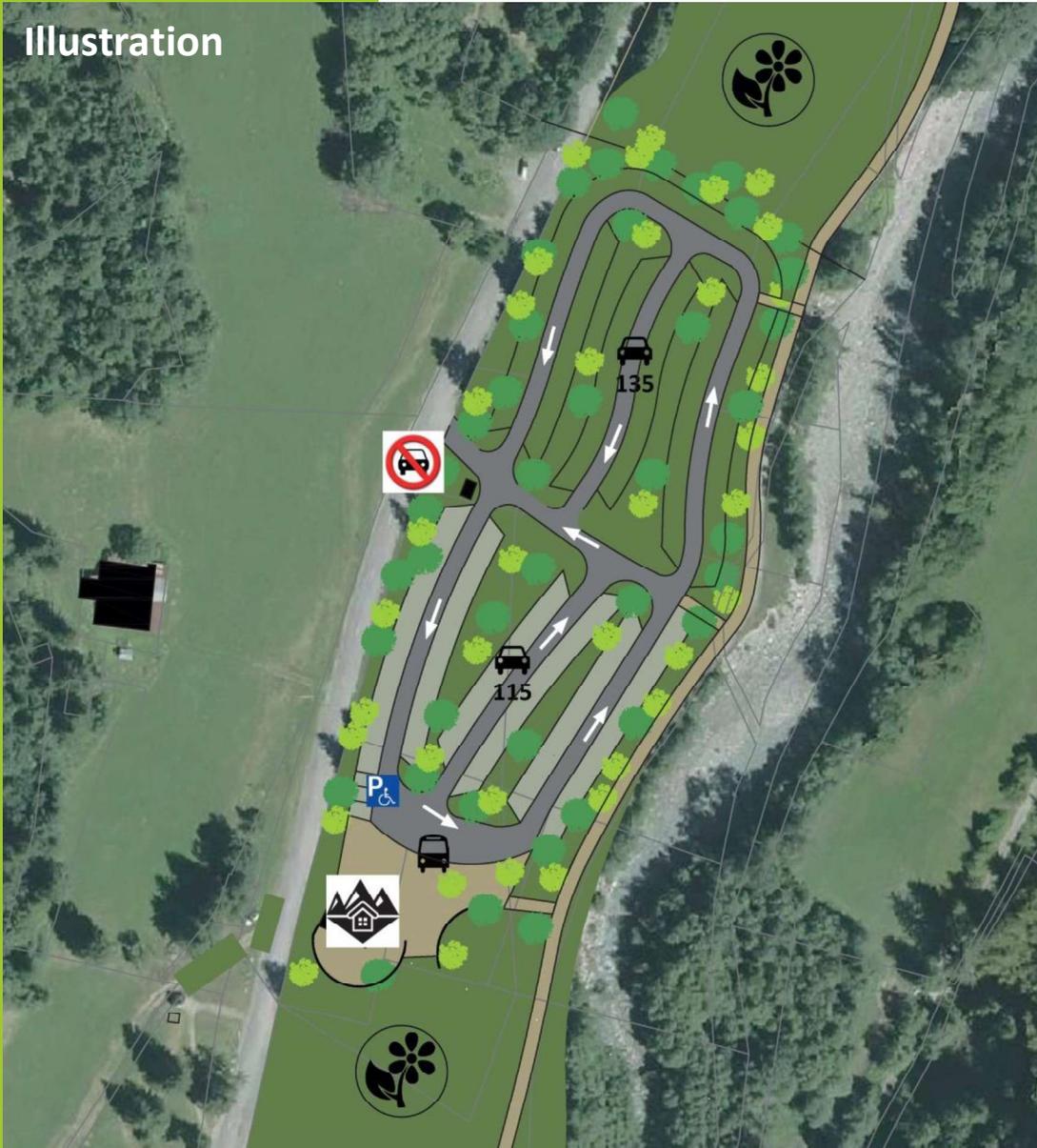
L'ensemble du parking est à concevoir dans le cadre d'une approche globale et cohérente avec la définition du projet d'accueil du public dans la maison EDF.

- Créer un parking VL permanent – capacité 115 places environ dont 3 places réservées PMR (à ajuster en fonction de la capacité globale du secteur). Possibilité d'extension du parking vers le Nord – capacité 135 places environ.
- Privilégier 1 accès unique entrées/sorties clairement identifié.
- Privilégier un stationnement en épi visant à réduire l'impact des voiries, ainsi que des tracés courbes.
- Mettre en œuvre un traitement qualitatif à connotation nature : voirie en bicouche ou matériaux concassés (l'enrobé est autorisé en cas de déneigement) emplacements en matériaux concassés ou végétalisés, bordurage en bois limité à des besoins spécifiques de délimitation de voiries, cheminements ou espaces verts.

Principes d'aménagement

Requalification du stationnement de la Gorge

Illustration



- Fonctionnement et organisation du parking au Nord à inscrire en continuité du parking permanent. Le traitement qualitatif et paysager est à adapter à la fréquentation. Un traitement plus 'rustique' est à privilégier : voirie en matériaux concassés, emplacements végétalisés, absence de bordurage.
- Afin de satisfaire aux exigences d'intégration paysagères, le ratio par emplacement sera de 37m² minimum.
- Créer un espace de dépose pour navettes et cars, ainsi que des emplacements 2 roues (vélos et motos) à proximité du parvis, proche de la maison d'accueil du public.
- Le stationnement car est à privilégier au parking du téléphérique, avec la mise en place d'une navette ou mise en place d'une possibilité de dépose et retournement à proximité de la maison EDF. Cette dernière hypothèse implique de réduire la capacité du parking.

Estimation des aménagements

(Estimation réalisée sur la base des illustrations précédentes à préciser après ajustement des programmes, quantitatifs et qualitatifs)

	Coût
Stationnement entrée de la Gorge – Départ domaine nordique	320 000 € (soit un ratio de 45 €/m ²)
Stationnement du téléphérique	600 000 € (soit un ratio de 40 €/m ²)
Stationnement de la Gorge – Projet Espace Porte du tour du Mont-Blanc	500 000 € (soit un ratio de 33 €/m ²)
Etude, divers et imprévus (20%)	
Total	1 704 000 €HT